

Les arrêtés du 19 mai 2015, du 02 février 2016 et du 10 août 2017 modifiant l'arrêté du 2 février 2016 définissent le cadre national applicable à la classe de 3<sup>e</sup> préparatoire à l'enseignement professionnel dite 3<sup>e</sup> Prépa-Pro.

### OBJECTIF

Créer, chez des élèves scolairement fragiles, une dynamique nouvelle leur permettant de mieux réussir leur dernière année de cycle 4 en s'appuyant sur des méthodes pédagogiques différentes pour redonner du sens aux apprentissages et construire un projet de formation par la découverte de plusieurs champs professionnels.


### PUBLIC CONCERNE

Elèves de 4<sup>e</sup> générale, SEGPA et EANA, volontaires prêts à se remobiliser autour d'un projet de poursuite d'études dans une des différentes voies de formation.

### MODALITES D'AFFECTATION


La demande d'admission en 3<sup>e</sup> Prépa-Pro est faite par les représentants légaux de l'élève. **Elle ne peut faire l'objet d'une décision d'orientation**. La demande est formalisée par la constitution du dossier académique « demande d'admission en 3<sup>e</sup> préparatoire à l'enseignement professionnel (3<sup>e</sup> prépa-pro) en lycée professionnel ou en collège » (cf. fiche 20-1). Elle est examinée en **commission départementale 3<sup>e</sup> Prépa-Pro**. Ce dossier est téléchargeable dans DOPAE (via ARENA) et sur le site du SAIO : <http://orientation.ac-creteil.fr/les-fiches-d-orientation/>

Une attention particulière est portée à la parité entre les demandes des filles et celles des garçons ainsi qu'au respect d'un équilibre du nombre d'admis par établissement d'origine.

 **Les élèves ne doivent en aucun cas être soumis à un entretien préalable de recrutement auprès des établissements sollicités, afin de respecter le principe d'équité entre tous les élèves.**

### COMMISSIONS DEPARTEMENTALES

DEPARTEMENTS	DEPOT DES DOSSIERS AU PLUS TARD LE	SERVICES CONCERNES	COMMISSION
77	29 mai	DSDEN 77 / DIVEL	14 juin 2018
93		DSDEN 93 / DIVEL 3	
94		DSDEN 94 / DESCO 2	

 **Tout dossier transmis hors délai et/ou incomplet est déclaré irrecevable.**

Les dossiers doivent obligatoirement comprendre :

- Les bulletins scolaires des 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> trimestres ou bilans périodiques de l'année en cours
- Le bulletin scolaire du 3<sup>e</sup> trimestre de la classe de 5<sup>e</sup>
- Les avis du chef d'établissement, du professeur principal et du Psy-EN

Ils sont à adresser à la DSDEN par voie postale sous bordereau d'envoi.

La commission se compose de chefs d'établissement accueillant une 3<sup>e</sup> Prépa-Pro et de directeurs de CIO.

Les critères retenus pour l'affectation sont :

- parité fille/garçon
- les compétences au regard du niveau attendu en fin de 4<sup>e</sup>
- la zone géographique de résidence (accessibilité domicile / établissement d'accueil)
- la motivation de l'élève pour la formation au regard des avis circonstanciés émis
- les capacités d'accueil

## AVIS FINAL

A l'issue de la **commission départementale**, l'IA-DASEN, valide les avis portés sur les candidatures examinées en commission. Les dossiers originaux des élèves non retenus sont transmis aux établissements d'origine et ceux des élèves retenus aux établissements d'accueil.

Les notifications d'affectation des élèves retenus sont envoyées par les services scolarité des DSDEN aux représentants légaux qui procèdent à l'inscription de leur enfant dans l'établissement d'accueil, dès réception de la notification.

### SEINE-ET-MARNE LISTE DES 3<sup>E</sup> PREPA-PRO

77

COMMUNES	ETABLISSEMENTS	TYPE D'ETAB.
CHAMPAGNE-SUR-SEINE	LA FAYETTE	LYCEE
CHELLES	LOUIS LUMIERE	LYCEE
CLAYE-SOUILLY	LE CHAMP DE CLAYE	LYCEE
COMBS LA VILLE	JACQUES PREVERT	LYCEE
CONGIS-SUR-THEROUANNE	LE GUE A TRESMES	LYCEE
COULOMMIERS	MADAME DE LA FAYETTE	COLLEGE
COULOMMIERS	GEORGES CORMIER	LYCEE
DAMMARIE-LES-LYS	JOLIOT CURIE	LYCEE
EMERAINVILLE	VAN GOGH	COLLEGE
LA FERTE SOUS JOUARRE	LA ROCHEFOUCAULD	COLLEGE
LA ROCHETTE MELUN	BENJAMIN FRANKLIN	LYCEE
LE MEE SUR SEINE	ELSA TRIOLET	COLLEGE
MEAUX	CHARLES BAUDELAIRE	LYCEE
MEAUX	HENRI DUNANT	COLLEGE
MELUN	LEONARD DE VINCI	LYCEE
MOISSY CRAMAYEL	LA BOETIE	COLLEGE
MONTEREAU	ANDRE MALRAUX	LYCEE
NANGIS	RENE BARTHELEMY	COLLEGE
NEMOURS	ARTHUR RIMBAUD	COLLEGE
NOISIEL	CASSIN-NERVAL	LYCEE
OTHIS	JEAN-JACQUES ROUSSEAU	COLLEGE
PONTAULT-COMBAULT	JEAN MOULIN	COLLEGE
PROVINS	JULES VERNE	COLLEGE
PROVINS	LES PANNEVELLES	LYCEE
SAVIGNY LE TEMPLE	LA GRANGE DU BOIS	COLLEGE
THORIGNY-SUR-MARNE	AUGUSTE PERDONNET	LYCEE
TOURNAN EN BRIE	CLEMENT ADER	LYCEE
VARENNES-SUR-SEINE	GUSTAVE EIFFEL	LYCEE

**SEINE-SAINT-DENIS**  
**LISTE DES 3<sup>E</sup> PREPA-PRO**

93

COMMUNES	ETABLISSEMENTS	TYPE D'ETAB.
AUBERVILLIERS	D'ALEMBERT	LYCEE
AULNAY SOUS BOIS	VOILLAUME	LYCEE
BOBIGNY	ALFRED COSTES	LYCEE
EPINAY SUR SEINE	LOUISE MICHEL	LYCEE
GAGNY	JEAN BAPTISTE CLEMENT	LYCEE
LA COURNEUVE	DENIS PAPIN	LYCEE
LE BLANC MESNIL	ARISTIDE BRIAND	LYCEE
LES PAVILLONS SOUS BOIS	CLAUDE NICOLAS LEDOUX	LYCEE
NOISY LE SEC	THEODORE MONOD	LYCEE
PANTIN	SIMONE WEIL	LYCEE
ST DENIS	FREDERIC BARTHOLDI	LYCEE
TREMBLAY EN FRANCE	HELENE BOUCHER	LYCEE
VILLEPINTE	GEORGES BRASSENS	LYCEE
MONTFERMEIL	JEAN JAURES	COLLEGE
NOISY LE GRAND	JACQUES PREVERT	COLLEGE
ST OUEN	MICHELET	COLLEGE
AULNAY SOUS BOIS	VICTOR HUGO	COLLEGE
LA COURNEUVE	GEORGES POLITZER	COLLEGE
PIERREFITTE SUR SEINE	GUSTAVE COURBET	COLLEGE

**VAL-DE-MARNE**  
**LISTE DES 3<sup>E</sup> PREPA-PRO**

94

COMMUNES	ETABLISSEMENTS	TYPE D'ETAB.
CHAMPIGNY SUR MARNE	MARX DORMOY	LYCEE
CHOISY LE ROI	JEAN MACE	LYCEE
CHENNEVIERES	NICOLAS BOILEAU	COLLEGE
CRETEIL	ANTOINE DE ST EXUPERY	LYCEE
CRETEIL	BRANLY	LYCEE
FONTENAY SOUS BOIS	JULES MICHELET	LYCEE
GENTILLY	VAL DE BIEVRE	LYCEE
IVRY SUR SEINE	FERNAND LEGER	LYCEE
L'HAY LES ROSES	EUGENE CHEVREUL	COLLEGE
MAISONS ALFORT	PAUL BERT	LYCEE
ORLY	ARMAND GUILLAUMIN	LYCEE
SAINT-MAUR LA VARENNE	FRANCOIS MANSART	LYCEE
SAINT-MAUR LA VARENNE	GOURDOU-LESEURRE	LYCEE
VILLENEUVE ST GEORGES	FRANCOIS ARAGO	LYCEE
VITRY SUR SEINE	ADOLPHE CHERIOUX	LYCEE